



RENCONTRE DU SNADGI-CGT AVEC LE DSF SUR LE DIALOGUE SOCIAL DANS L' AISNE

Suite aux boycotts réguliers des instances paritaires par les représentants du personnel, le DSF a souhaité rencontrer les Organisations Syndicales locales pour tenter de remédier à cette situation.

Après un premier rendez-vous manqué le 04 mai 2007, les représentants du SNADGI-CGT ont été reçus ce jour. Au programme : quelle méthode mettre en œuvre pour assurer une reprise du dialogue social local ?

Les exigences du SNADGI-CGT en la matière sont connues de longue date et nous les avons réaffirmées :

- Nous avons à nouveau exigé le respect de la règle de l'ancienneté dans les mouvements locaux par la non-application de la fiche n°3.
- En ce qui concerne les CTPD, nous avons rappelé nos demandes essentielles :
 - Le respect du cadre et de la portée de cette instance, certains sujets étant régulièrement occultés par la direction comme dernièrement la répartition de la prime de campagne et les horaires de réception élargis pour ne citer qu'un exemple.
 - La fourniture par la Direction de documents préparatoires suffisamment complets pour nous permettre une préparation efficace des sujets.
 - De redonner aux CTPD une réelle marge de manœuvre en présentant des projets amendables, donc ni trop tôt lorsque rien n'est défini, ni trop tard lorsque tout est déjà décidé, quitte à aborder les sujets plusieurs fois avant de les soumettre à un vote.
- En ce qui concerne les CAPL et notamment les CAPL d'appels de notes, nous avons demandé à ce que le Président se comporte réellement en Président de séance et non pas en Directeur toujours enclin à donner systématiquement raison aux chefs de services. En outre, nous avons rappelé que les CAPistes de toutes les catégories avaient été extrêmement choqués que des majorations mises en réserve soient rendues à la DG alors que des agents ayant fait appel auraient pu en bénéficier.
- En ce qui concerne le climat général, nous avons demandé que cesse la position du « NON » systématique, et que l'Administration fasse preuve envers les agents et leurs Organisations Syndicales d'une plus grande transparence sur ses projets.

Durant les deux heures qu'a duré l'entretien, nous n'avons obtenu aucun engagement ferme du Directeur, celui-ci envisageant davantage de faire revenir les Organisations Syndicales autour de la table par la mise en place de groupes de travail préparatoires aux CTPD, méthode que le SNADGI-CGT a toujours refusée d'accepter.

En quelques mots, les réponses du Directeur ont été les suivantes :

- Sur la fiche n° 3 : celle-ci sera appliquée dès les prochains mouvements locaux, et aucune règle de cadrage départementale ne sera mise en place. Cela signifie que toutes les règles locales préexistantes seront balayées et **notamment les priorités accordées dans certains cas** (suppressions d'emplois, restructurations, absence de mouvement local au 1^{er} janvier pour les cadres C ...). **Cela signifie en clair que l'arbitraire deviendra la seule règle d'affectation locale, sans possibilité d'intervention institutionnelle pour les représentants du personnel.**
- Sur les CTPD, aucune avancée concrète n'a semblé émerger de la réunion. Le prochain CTPD étant convoqué le 26 juin 2007, nous verrons alors et notamment à la lecture des documents préparatoires si nos demandes ont été entendues.
- Sur les CAPL, outre la question des affectations abordée ci-dessus (fiche n° 3), le DSF est clairement resté sur ses positions, refusant de s'engager sur l'attribution de l'intégralité des majorations mises en réserve pour les CAPL d'appels de notes. Interpellé sur les majorations rendues à la DG en 2006, il a même indiqué, pour la CAP C, avoir regretté après coup de ne pas en avoir rendu davantage ! Par ailleurs, nous avons appris que pour les appels de notes de cette année, les modifications d'appréciations littérales accordées en CAPL seraient probablement bien moins nombreuses que les années antérieures, pour éviter de donner des points d'appui pour la défense des dossiers en CAP d'évocation nationale ...

A la fin de l'entretien, nous avons tenu à évoquer le refus d'accorder une autorisation d'absence aux agents pour l'assemblée générale de l'ATSCAF. Arguant d'une décision de la DG, le DSF nous a demandé pourquoi il devrait nous donner satisfaction sur ce point, ce à quoi nous avons répondu que dans une Direction qui obtient d'aussi bons résultats, on pouvait se permettre de « faire plaisir » aux agents une fois par an. Après quelques instants de réflexion, la réponse est tombée : NON ! (comme d'habitude) car « le rôle de la Direction est de maintenir la force de travail dans les services » ... encore un vrai signe d'ouverture !!!

En résumé, rien qui ne laisse entrevoir une réelle volonté de renouer le dialogue ... mais qui sait ? La balle est donc toujours dans le camp de l'Administration.

Pour sa part, le SNADGI-CGT continuera son combat pour la défense des droits et garanties des agents, à l'intérieur ou à l'extérieur des instances paritaires.

SOISSONS, le 31/05/2007.